

MODALITÉS DE L'OFFRE :
**« Pour toute reprise d'un contrat d'énergie chez TotalEnergies
Electricité et Gaz France, bénéficiez de 10€ de lavage dans les stations
TotalEnergies et les centres de lavage Wash »**

ARTICLE 1 : SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La société TotalEnergies Electricité et Gaz France, société anonyme à conseil d'administration au capital de 5 164 558,70 €, dont le siège social est situé 2 bis rue Louis Armand - 75015 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 442 395 448, (ci-après dénommée « TEEGF » ou la « Société Organisatrice »), en partenariat avec la société **TOTALENERGIES Wash FRANCE**, Société par Actions Simplifiée au capital de 3 750 000 euros, dont le siège social est situé 1-3 rue Eugène et Armand Peugeot - 92500 Rueil-Malmaison, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 539 075 598 organise une offre promotionnelle auprès de ses clients reprenant un contrat de fourniture d'énergie et acceptant de recevoir un code, en leur offrant un bon d'achat de 10€ TTC valable *dans les stations TOTALENERGIES et les centres de lavage Wash* » (ci-après dénommée l'« Offre »), accessible du 15 juillet au 20 décembre 2025 inclus, dans les conditions décrites dans les présentes.

La participation à cette Offre implique l'acceptation expresse et sans réserve des présentes modalités en toutes leurs stipulations, ainsi que des lois et règlements en vigueur sur le territoire français.

ARTICLE 2 : PRINCIPE ET PÉRIODE DE L'OFFRE

Le principe de l'Offre est le suivant : pour toute reprise d'un contrat d'énergie chez le fournisseur TotalEnergies Electricité et Gaz France entre le 15 juillet 2025 et le 20 décembre 2025 inclus, est offert un crédit lavage de 10€ TTC utilisable via l'application Wash à activer entre le 1^{er} juin 2025 et le 31 décembre 2025 inclus.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE L'OFFRE

L'Offre est réservée uniquement aux personnes :

- *physiques majeures, agissant à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de leur activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale,*
- *et reprenant un contrat d'énergie chez TotalEnergies Electricité et Gaz France durant la période de l'opération*
- *et ne présentant pas d'impayés sur leur contrat d'énergie,*
- *et acceptant de recevoir le mail indiquant le code promotionnel*
- *et disposant d'un smartphone utilisant les versions minimum d'iOS et d'Android suivantes : iOS 13.6 et Android 5.0*

Il est précisé que l'application n'est pas utilisable sur Windows Phone.

L'Offre est non cumulable avec d'autres promotions nationales ou offres spécifiques en cours de la part de Wash et est limitée à l'obtention d'un seul code lavage Wash par véhicule, par personne et par jour pendant toute la durée de l'opération.

ARTICLE 4 : MODALITÉS DE SOUSCRIPTION À L'OFFRE Wash

À la suite d'une reprise de contrat d'énergie et d'une donnée de consentement à recevoir le code, TEEGF enverra un « code unique » au participant par email. L'email contiendra également le lien permettant au participant de télécharger l'application Wash sur son smartphone entre le 15 juillet et le 31 décembre 2025.

Pour obtenir les 10 €TTC de lavage offerts, le participant devra, **entre le** 15 juillet et le 31 décembre 2025 **inclus** :

- Télécharger gratuitement l'application Wash sur GOOGLE PLAY ou L'APP STORE, sauf si le participant a déjà l'application sur son téléphone :
 - Créer un compte Wash, sauf si le participant a déjà un compte Wash sur l'application
 - Saisir son code promo dans l'onglet « Mon profil » puis « Utiliser une recharge prépayée »
 - Cliquer sur « Valider »
 - Le client peut ensuite bénéficier des services Wash au sein des établissements référencés dans l'application Wash

La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuels dysfonctionnements des modes de participation de la présente Offre indépendants de sa volonté, notamment en cas de dysfonctionnements liés à son site internet ou à celui de son partenaire Wash.

Il est précisé que ces modalités de souscription à l'abonnement offert sont exclusives de toutes autres. Toute tentative de participation intervenant d'une autre manière, en ce compris la participation sur papier libre, ainsi que toute demande ne respectant pas l'ensemble des conditions énoncées dans les présentes, notamment les demandes adressées après le 31 décembre 2025, seront considérées comme nulles et ne pourront être satisfaites, sans que la responsabilité de TEEGF ni celle de Wash puissent être engagées.

ARTICLE 5 : CARACTÉRISTIQUES DE L'OFFRE 10€ DE LAVAGE OFFERTS

L'Offre donne droit à un crédit de 10 €TTC de lavage uniquement sur l'application Wash et valable dans le réseau de stations TotalEnergies et les centres de lavage Wash et ce, sans durée limite d'utilisation dès lors qu'il a été activé avant le 31/12/2025.

Le code personnel est non utilisable sur l'application Wash Windows Phone. Le crédit de 10 €TTC est soumis à l'acceptation des conditions générales de Wash disponibles dans l'application.

Il est rappelé que les modalités d'inscription et de désinscription à l'application Wash sont décrites dans les conditions générales disponibles dans ladite application.

Les conditions d'utilisation de l'application Wash sont susceptibles de variation. Il est rappelé que Wash reste libre de sa stratégie commerciale et de la détermination du prix de vente de ses produits et services aux consommateurs.

Les services offerts sont incessibles et ne pourront faire l'objet d'aucune remise de leur contre-valeur, totale ou partielle, en nature ou en numéraire, de la part de la Société Organisatrice ou de son partenaire Wash.

Il est expressément admis par le participant que la Société Organisatrice et son partenaire Wash se réservent la possibilité de substituer à tout moment le service proposé par un autre service similaire de valeur au moins équivalente.

Toutes les marques ou noms de produits ou services cités dans les présentes modalités ainsi que sur tout autre support de communication de l'Offre demeurent la propriété exclusive de leur titulaire ou licencié.

ARTICLE 6 : INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Conformément à la réglementation applicable, en particulier la loi Informatique et Libertés n°78-17 modifiée, ainsi que le Règlement U.E. 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données à caractère personnel (ci-après le « RGPD »), les informations communiquées par le participant sont nécessaires au traitement de sa demande de participation à l'Offre, à la gestion administrative et commerciale de l'Offre par la Société Organisatrice et Wash. Elles sont destinées dans ce cadre à la Société Organisatrice et ses prestataires situés dans et hors l'UE, ainsi qu'à Wash, conformément aux termes prévus dans les documents suivants : Charte de confidentialité et de protection des Données Personnelles, disponibles sur leur propre site internet www.wash-totalenergies.fr pour Wash et <https://www.totalenergies.fr/particuliers/charte-de-confidentialite-et-de-protection-des-donnees-personnelles> pour TEEGF

Le titulaire des données personnelles peut également adresser une réclamation à la CNIL si nécessaire.

ARTICLE 7 : OPPOSITION AU DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE

Si le participant ne souhaite pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, il est informé de son droit de s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique Bloctel, en application des articles L.223-1 et suivants du Code de la consommation.

ARTICLE 8 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les présentes modalités de l'Offre sont soumises au droit français.

8.1 Réclamations liées à l'Offre

En cas de réclamations liées à l'Offre, les demandes devront être transmises par écrit au « service consommateurs » de la Société Organisatrice, au plus tard dans un délai de 1 mois à compter de la demande.

En cas d'échec de la demande de réclamation auprès du « service consommateurs » ou en l'absence de réponse de ce service dans un délai de **1 mois** à compter de la date de réception de la réclamation écrite, le participant pourra saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont les coordonnées sont les suivantes :

- soit le Médiateur de Mobilians : M. Le Médiateur de Mobilians – 43 bis route de Vaugirard – CS 80016 - 92197 Meudon Cedex ou par courriel mediateur@mediateur-mobilians.fr ou sur le site internet <https://www.mediateur-mobilians.fr>.
- soit un médiateur agréé par la Commission d'Evaluation et de Contrôle de la Médiation : www.mediation-conso.fr.

Ce dernier tentera, en toute indépendance et impartialité, de rapprocher les parties en vue d'aboutir à une solution amiable, conformément aux articles L.612-1 et suivants du Code de la consommation.

Le participant reste libre d'initier, d'accepter ou de refuser le recours à la médiation. En cas de recours à la médiation, les parties restent libres d'accepter ou de refuser la solution proposée par le médiateur.

À défaut de médiation ou en cas d'échec de celle-ci, tout litige sera soumis à la compétence exclusive des juridictions de **Nanterre**, sauf disposition d'ordre public en disposant autrement.

8.2 Réclamations liées à Wash

En cas de réclamations liées à l'usage du Code promotionnel, de l'application et/ou des services Wash, les demandes doivent être adressées à Wash – Service Consommateurs, par email : <https://services.totalenergies.fr/contact-et-faq/formulaire-autre-sujet> ou à l'adresse postale : Service Consommateurs TotalEnergies - 86982 Chasseneuil Futuroscope Cedex.

En cas d'échec de la demande de réclamation auprès du « service consommateurs » ou en l'absence de réponse de ce service dans un délai de **deux (2) mois** à compter de la date de réception de la réclamation écrite, le participant pourra saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont les coordonnées sont les suivantes :

- CMAP 39, avenue Franklin Roosevelt, 75008 PARIS, Tél : 33 (1) 44 95 11 40, Fax : 33 (1)44 95 11 49, site web : <http://www.cmap.fr/>).

Ce dernier tentera, en toute indépendance et impartialité, de rapprocher les parties en vue d'aboutir à une solution amiable, conformément aux articles L.612-1 et suivants du Code de la consommation.

Le participant reste libre d'initier, d'accepter ou de refuser le recours à la médiation. En cas de recours à la médiation, les parties restent libres d'accepter ou de refuser la solution proposée par le médiateur.

À défaut de médiation ou en cas d'échec de celle-ci, tout litige sera soumis à la compétence exclusive des juridictions de **Nanterre** sauf disposition d'ordre public en disposant autrement.